



ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)



CAHIER DES CHARGES

de la formation continue des personnels
Année scolaire 2024 - 2025



Mesdames et Messieurs les responsables de formation des personnels de l'éducation nationale,

L'École Académique de La Formation Continue (EAFC) de notre académie entre dans sa troisième année d'existence. Cette nouvelle année d'offres de formation que vous développerez en son sein au cours de cette campagne comportera, à la rentrée 2024, une dimension renforcée de préservation du temps accordé à la continuité pédagogique.

Au reste, cet « impératif catégorique », légitime, la sanctuarisation du temps de « face à face élèves », doit être vu comme une opportunité : celle de proposer d'autres modèles et modalités de formation, d'investir des temps et des lieux différents. La territorialisation de la formation, objectif central de la mise en œuvre de l'EAFC, y contribue largement, en portant au plus proche du territoire, en proximité, de nouvelles formes de formation répondant de manière plus précise aux besoins exprimés par les agents.

C'est aussi une occasion rare de vous permettre d'interroger votre offre, de la mettre en perspective face aux nouveaux enjeux (choc des savoirs, réforme de la voie professionnelle...) qui se font jour et nous portent à faire l'expérience de la mutabilité du service public, à en relever le défi : celui de notre capacité d'adaptation continue.

Interroger l'efficacité d'un plan de formation c'est, en toute objectivité, tenir compte des besoins des agents (et sur ce point particulier, les enquêtes de recensement menées en décembre/janvier devraient pouvoir vous aider à les mettre en évidence), mais aussi, et peut-être surtout, faire correspondre ce besoin à la demande de l'institution.

La formation continue irrigue la pratique d'un métier qui s'apprend « en exerçant », elle développe le regard réflexif, synoptique, porté sur cette pratique et à ce titre, elle se situe au cœur de l'exercice des métiers, du développement professionnel et des accompagnements aux évolutions du système éducatif.

Elle ne constitue pas une ambition supplémentaire : elle est et demeure, par essence, consubstantielle de toutes les autres. C'est là que réside sa singularité et toute la mesure de l'intérêt que vous lui portez.

En vous remerciant par avance, je sais pouvoir compter sur votre engagement,

Pierre- François MOURIER
Recteur de région académique La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion



SOMMAIRE

- 1- INFORMATION GENERALE RELATIVE AUX PROCEDURES DE LANCEMENT DE STAGE
 - 2- LES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DE FORMATION DU PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION
 - 2.1 - **Axes du SDFC 2022-2025**
 - 2.2 - **Axes du PSA 2021-2025**
 - 3- UN SOCLE COHÉRENT, LISIBLE, VISIBLE ET STRUCTURANT POUR PENSER, CADRER ET DEVELOPPER LES ACTIONS DE FORMATION
 - 4- LES MODALITÉS D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION DU PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION
 - 4.1 – **Calendrier prévisionnel**
 - 4.2 – **Périmètre de saisie et caractéristiques des offres de formations**
 - 4.3 - **Offre de formation du Premier degré :**
 - 4.3.1 Dossiers académiques pour le premier degré (2024-2025)
 - 4.3.2 Les besoins en formations prioritaires identifiés par l'enquête
 - 4.3.3 Planification de la formation pour le premier degré
 - 4.3.4 Procédure des lancements des visites croisées 12h
 - 4.4 - **Offre de formation du second degré :**
 - 4.4.1 les formations d'initiative locale (FIL)
 - 4.4.2 dossiers académiques 2D (année 2024-25)
 - 4.4.3 Les besoins en formations prioritaires identifiés par l'enquête
 - 4.4.4 Parcours des fonctionnaire stagiaires temps plein du second degré
 - 4.4.5 Parcours des néo titulaires
 - 4.4.6 Planification de la formation 2D
 - 4.5 - **Offre de formation des personnels non enseignants**
 - 4.5.1 Les besoins en formations prioritaires identifiés par l'enquête
 - 4.5.2 Les formations à l'adresse des personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)
 - 4.5.3 Les formations à l'adresse des personnels de l'Encadrement (Personnels de direction, Inspecteurs des premier et second degrés)
 - 4.5.4 Les besoins en formations prioritaires identifiés par l'enquête
 - 4.6 – **Cas particuliers de formations- concours certifications-séminaires-conférences**
 - 4.6.1 les préparations aux concours et certifications
 - 4.6.2 les séminaires et conférences
 - 4.6.3 les formations à distance- auto-formation
 - 4.6.4 les formations de réseau Canopé
- ANNEXES : - Circulaire du 22 janvier 2024
- Le prescripteur dans la construction du PRAF



1-INFORMATION GENERALE RELATIVE AUX PROCEDURES DE LANCEMENT DE STAGE :

- Seules les formations comprenant **un effectif minimum de 10 stagiaires** seront mises en œuvre, à l'exception des formations obligatoires ou certifiantes, et celles visant un public particulier.
- L'application de saisie dématérialisée des fiches de lancement (SOFIA-FMO) nécessite une attention particulière quant à la complétion de la fiche de mise en œuvre (FMO) avant passage au statut 2 (transmission à l'EAFC). Des formations à l'adresse des prescripteurs non encore formés (nouveaux personnels) se dérouleront dès la rentrée 2024. Parallèlement, un accompagnement « au fil de l'eau » est assuré par les Ingénieurs de Formation (IGF) de l'EAFC.

2-LES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DE FORMATION DU PROGRAMME ACADEMIQUE DE FORMATION

La transformation en profondeur de la gestion des ressources humaines entre dans sa troisième année et, conformément aux engagements du Grenelle de l'Education de 2021, se structure et se développe en consolidant la visée d'une stratégie globale d'un nouvel écosystème, adossée à une logique **d'accompagnement, de proximité et de personnalisation**. C'est à l'aune de ces trois objectifs que le Programme Académique de la Formation continue (PRAF) s'écrit cette année.

Ce changement de paradigme induit une offre « orientée usagers » plus développée susceptible de répondre plus efficacement aux besoins exprimés en territoires. Parallèlement, le corollaire, pour le service de l'EAFC, est la nécessaire adaptation de la réactivité pour une mise en œuvre à termes, d'une offre de formation individuelle au fil de l'eau.

Pour répondre à l'objectif prioritaire d'une adéquation offre/demande plus étoffée et plus efficiente, le PRAF de cette année prend naissance à l'analyse des besoins, recensés suite aux enquêtes à l'adresse de l'ensemble des personnels enseignants, non enseignants et cadres de l'académie, menées en décembre 2023/janvier 2024.

Comme l'année dernière, le choix de construire le questionnaire de l'enquête autour des 6 axes du Schéma Directeur de la Formation Continue (**SDFC**) et des 4 axes du **Projet Stratégique Académique (PSA)**, s'est imposé.

Pour rappel, les objectifs opérationnels restent :

- faciliter l'accès à la formation continue ;
- permettre à chaque personnel d'être acteur de son parcours, notamment en utilisant les dispositifs de formation à l'initiative de l'agent ;
- donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et permettre, dès que possible, l'accès à des diplômes et des certifications ;
- soutenir des projets collectifs et des dynamiques locales.

Afin d'assurer une efficacité de l'adéquation offre/demande, pour le périmètre du second degré plus particulièrement, le choix d'un modèle de campagne d'inscriptions sur des offres déployées au fil de l'eau, a semblé pertinent. A termes, ce modèle a vocation à se généraliser notamment dans la dimension des offres à candidatures individuelles (parcours artistiques notamment). La possibilité de recourir aux abonnements de l'application SOFIA contribuera, en outre, à consolider leurs éventuelles mises en œuvre. Les offres à public désigné restent d'actualité.



2.1 - Axes du SDFC 2022-2025

- 1. Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation**, afin de fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'une conception partagée de ces valeurs ;
- 2. Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie** ; les contenus didactiques et pédagogiques constituent ainsi un pilier essentiel des enjeux de formation pour les personnels enseignants et d'éducation ;
- 3. Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports, notamment pour les personnels de la jeunesse et des sports**, et promouvoir la continuité entre le temps scolaire et le hors temps scolaire ;
- 4. Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation**, afin de réaffirmer le primat de la formation continue parmi les leviers d'une politique renforcée de valorisation des ressources humaines, d'accompagnement et de développement professionnel des personnels ;
- 5. Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales**, afin de consolider leur posture et leur permettre de développer l'ensemble des compétences transversales nécessaires à l'exercice de leur fonction et à la mise en œuvre des projets de transformation ;
- 6. Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique**, afin de faire du numérique un outil et un levier du développement professionnel.

2.2 - Axes du PSA 2021-2025 :

- 1. Créer un environnement favorable au travail** des élèves et des personnels ;
- 2. Assurer l'égalité des chances pour tous.** Créer des conditions d'une véritable égalité des chances pour tous les élèves ;
- 3. Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves-** Un pilotage académique du premier degré par l'exploitation des évaluations, un dialogue de proximité avec les circonscriptions et une formation mieux ciblée des professeurs ;
- 4. Faire de la voie professionnelle une voie de réussite et d'excellence.** Consolider, diversifier et valoriser la voie professionnelle à La Réunion

3-UN SOCLE COHÉRENT, LISIBLE, VISIBLE ET STRUCTURANT POUR PENSER, CADRER ET DEVELOPPER LES ACTIONS DE FORMATION

Dans les propositions que chaque prescripteur sera amené à formaliser, une attention plus particulière sera apportée aux modalités suivantes :



Dans la continuité de la circulaire du 22 janvier 2024 concernant le périmètre du second degré (circulaire en annexe), l'offre de formation du PRAF de cette rentrée devra s'organiser en apportant une vigilance au temps de « face à face » élèves. A ce titre, il convient de préciser que chaque prescripteur se doit d'atteindre l'objectif du **100% de formation hors temps scolaire, quel que soit le type de PRAF.**

Cette condition est un préalable indispensable à la validation de toute demande.

Pour garantir l'atteinte de cet objectif, trois leviers sont disponibles offrant la possibilité :

- 1 - D'agir sur les modèles (ingénierie) :
 - Repenser l'offre à partir de l'analyse du besoin et de l'efficacité des formations proposées (taux de réalisation)
 - Articuler les besoins de l'institution aux besoins des agents (correspondance offre/demande public désigné et individuelle) - enquête et analyse du besoin
 - Investir des plages horaires :
 - Hors Temps Scolaire (mercredi et samedi matin)
 - Des plages Temps Scolaire sur des objets définis sur un temps déterminé (exemple semaine des langues : agir sur les pratiques des collègues de LV - temps d'ouvertures de classes / visites croisées / interventions d'experts (universitaires) / co-construction / production de livrables)
 - Pendant des temps de vacances (stages intensifs)

- 2 - D'agir sur les échelles (les espaces)

En privilégiant des formations organisées dans des Tiers lieux- EPLE-EPLE+ Ecoles- Inter EPLE et des formations de bassins ou de circonscriptions. Modalités qui limiteront la perte des temps de face à face pédagogique et faciliteront l'accès aux stagiaires à des formations de proximité.

- 3 - D'agir sur les modalités (les temps)

Repenser les modèles en favorisant des formats plus courts (demi-journée), hybridés qui incitent à proposer des phases de réactivation (exemple des constellations).

Les sessions pourront s'organiser :

- Soit en distanciel asynchrone
- Soit en distanciel synchrone sur les créneaux ne générant pas d'absences
- Soit le mercredi après-midi
- Soit le samedi matin

Par ailleurs, nous invitons les corps d'inspection du second degré à identifier des demi-journées qui seront dévolues à des fins de réalisation d'action de formations disciplinaires à public désigné. Elles seront portées à la connaissance des personnels de direction dès **le 15 mai 2024.**



- Chaque fois que cela est possible et pertinent, les formations transversales proposées en **inter catégorialité, inter degré et interdisciplinarité** doivent être privilégiées.
- Les actions de formation devront être, aussi souvent que possible, **menées en proximité et déployées en logique de territoires (échelle des bassins)** pour favoriser la création de collectifs apprenants.
- Mettre en œuvre une logique de **parcours** et proscrire les formations isolées (one shot). Penser les parcours et les modules constitutifs en termes de progressivité pluriannuelle et de montée en compétences (sensibilisation, consolidation, expertise).
- Un nécessaire **continuum** entre formation initiale, formation continuée (stagiaires Temps plein et néo titulaires T1, T2 et T3) et formation continue doit présider à l'articulation de l'offre.
- La qualité, le niveau et la valorisation du parcours de la formation continue impliquent que celui-ci, soit dans la mesure du possible, **certifiant voire diplômant**.

4-LES MODALITÉS D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION DU PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION

4.1 – Calendrier prévisionnel

La campagne d'offres de formation se déroulera, **du 11 mars au 12 avril 2024 à 17 heures**.

La saisie des offres s'effectue en ligne à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-reunion.fr/paf/>

Pour la construction du PRAF, les responsables de formation (inspecteurs, conseillers techniques du recteur, personnels de direction, cadres administratifs, direction de l'Inspé) transmettent des offres de formation selon la procédure au plus tard le **12 avril 2024**.

Dans ce cadre et afin de ne pas alourdir ou ralentir le délai des processus de validation, ils seront **attentifs à prioriser** les offres de formation, et vigilants aussi bien à **l'ancrage des dispositifs au sein des priorités nationales et académiques**, qu'à la nature des contenus de formation, aux formats, aux modalités d'intervention et aux publics auxquels elles s'adressent (*cf dito*).

Au terme de l'appel d'offres, les responsables des dossiers académiques effectuent un premier arbitrage, notamment au regard des moyens alloués. Afin de faciliter cette étape, **il est vivement recommandé aux offreurs de se rapprocher des responsables des dossiers académiques transversaux** (titres 4.3.1 et 4.4.2) avant la saisie de l'offre. Le PRAF sera ensuite présenté aux représentants du personnel lors du Comité Social d'Administration (CSA).

Les responsables de formation vérifieront au fil de l'eau du déploiement de la campagne 2024/2025, la compatibilité des offres mises en œuvre, eu égard aux éléments budgétaires, arbitrées par l'EAFC, dont ils disposent.



4.2 – Périmètre de saisie et caractéristiques des offres de formations

Pour rappel, 2 types de participation sont envisageables :

- Des formations proposées à **candidatures individuelles** :
 - **Une campagne d'inscription spécifique pour les préparations aux concours et certifications complémentaires sera organisée comme chaque année au mois de juin. Pour cette campagne le nombre de vœux est limité à 1.**
 - **Pour les PRAF du premier degré, IATSS, encadrement** une campagne d'inscriptions sera ouverte au personnel : la campagne sera planifiée en août-septembre 2024. Les lancements pourront être effectués à compter du mois d'octobre 2024. Ainsi les personnels pourront candidater sur **trois** modules de formations différents lors de cette campagne d'inscription. Toutefois, **des préinscriptions seront possibles et systématiquement déployées, au fil de l'eau, grâce à l'ouverture de micro-campagnes via l'application Sofia-FMO.**
 - Pour le PRAF du second degré, aucune campagne massive en début d'année scolaire ne sera mise en œuvre. Des micro-campagnes avec des préinscriptions seront organisées au fil de l'eau par les différents responsables pédagogiques grâce à l'application SOFIA-FMO. Chaque personnel pourra s'inscrire à **30** heures de formation via ce mode opératoire.
- Des formations à **public désigné** par les responsables de formation, qui pourront débuter dès le début du mois de septembre.

Conformément au schéma directeur, une attention particulière devra être accordée aux demandes à l'initiative des agents, qu'il s'agisse de demandes de formation, d'accompagnement à la mobilité, de préparation aux concours ou de projets de transition professionnelle. Il faudrait donc veiller à apporter une **attention particulière à l'offre de formation à candidature individuelle.**

4.3 - Offre de formation du Premier degré :

- *Un délai de 3 semaines en jours ouvrés, hors vacances, est demandé pour l'envoi des classeurs de lancement, tout type de public confondu. Pour rappel, aucune modification ne pourra être acceptée 10 jours avant la formation.*

➤ Formations faisant l'objet d'une saisie au cours de la présente campagne d'offres

Tous les dispositifs de formation avec remplacement tels que :

- Les dispositifs de circonscriptions relatifs au plan mathématiques et au plan français (formation des RMC et RFC de 12 heures).

Pour assouplir le dispositif, les circonscriptions ont la possibilité de convoquer les stagiaires sur 2 jours dans l'année et d'organiser les visites croisées en fonction des besoins en territoire (cf. titre 4.3.4).

- La formation des directeurs d'école.
- Les préparations aux concours et certifications.
- Les formations REP (+) : les plans REP sont à renseigner lors de la présente campagne. Quelques ajustements en termes de création de modules sont envisageables en cours d'année.
- Les formations à portée académique nécessitant un remplacement.



- Formations ne faisant pas l'objet d'une saisie au cours de la campagne d'offres
 - Toutes les animations pédagogiques (AP) des plans mathématiques et français de 18h et les AP hors plan mathématiques et français ne feront pas l'objet d'une saisie dans BV. Pour ces dispositifs un module vide (batch) est affecté d'office. Il est nécessaire à la création du dispositif et ne fera pas l'objet d'un lancement de formation.

Par exemple : dispositif 23D9740028 AP CAND DESIGNEE ST BENOIT – module 28751 BATCH STAGIAIRES

Les dispositifs relatifs aux plans d'animations pédagogiques seront créés par les services de l'EAFC et **feront ensuite l'objet d'une réactualisation au fil de l'eau dans l'application « GAIA Gestionnaire »**. Les inspecteurs ou les personnels de circonscriptions identifiés et disposant d'une clé OTP (dont l'accès a été demandé par leur supérieur hiérarchique à l'EAFC) renseignent les AP.

4.3.1 Dossiers académiques pour le premier degré (2024-2025) - Sous réserves de modifications

Intitulé	Responsable pédagogique
Langues Vivantes Etrangères et LVR	Mme Nadège Cantalia
Sciences-EDD	M. Philippe MESPOULHE
Certification CAFIPEMF	M. Philippe EUGENE
Histoire -Géographie EMC	Mme Stéphanie SAINT LEGER
CTR Ecole Inclusive	M. Jean Devries
Ecole Inclusive	M. Laurent CLODIC
	Mme Claude GOUDET-TROTET
Evaluation des écoles - NEFLE	Mme Martine HUITELEC
Education Artistique et Culturelle	M. Azzedine FRAHETIA
Innovation Expérimentation-Egalité-Laïcité - Harcèlement- devoir de mémoire	Mme Eliane CHRISTIN
Numérique éducatif – (Doyen)	M. Mickaël TSANG-CHIN-SANG
Formations des directeurs – Sécurité dont ASR	M. Olivier MAUCOURANT
Education à la santé	M. Ali Djémal ELAROUTI
Mathématiques (Vice-Doyen)	M. Jean-Noël CHAFFRE
Formation des remplaçants-climat scolaire	M. Laurent PIETRI
Préparation au concours d'IEN	M. Franck MASSE
Evaluation-dédoublément-100% réussite	Mme Nathalie THIEL
Formation des remplaçants	Mme Karine SONN
Français- Expérimentation lecture écriture	Mme Catherine AMOURDOM
EPS-ASR	Mme Estelle BADAT



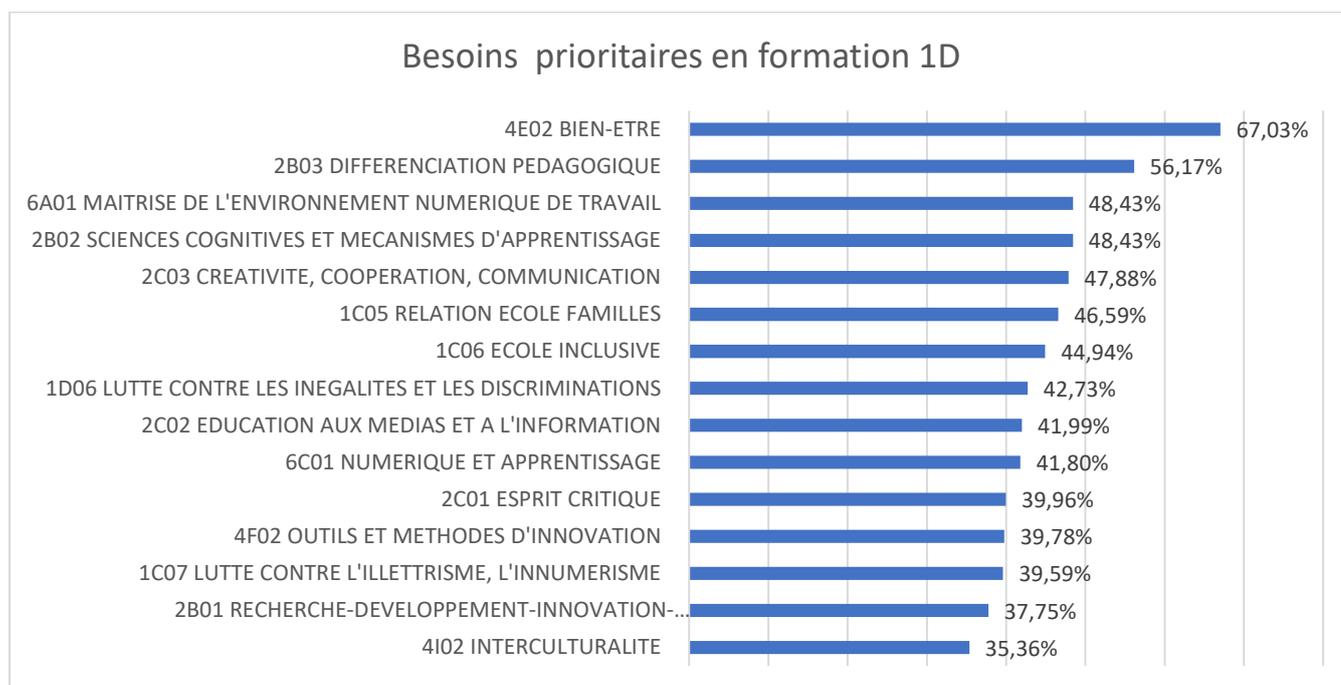
Liberté

Égalité

Fraternité

Intitulé	Responsable pédagogique
Illettrisme	M. Thierry LALLEMAND
Education prioritaire	M. David MEGRET
Mission Maternelle	M. Denis OUIN
CRPE	Mme Corinne NOURY
SECURITE ET PROTECTION DES DONNEES – RGPD	Mme Claudine AH-NIAVE
FORMATION TSAF	Mme Isabelle RIOS
EMI	M. Boris IDMONT
Pause Méridienne	Mme Marie-Laure BALL
IEF	M. Pierre Baziard
CASNAV	Mme Viviane Ben-Hamida

4.3.2 Les besoins en formations prioritaires identifiés par l'enquête 1D





4.3.3 Planification de la formation pour le premier degré

RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

École académique de la formation continue (EAFC)

FORMATIONS 1D

Les 4 étapes à ne pas rater

1-PLANIFIER LA FORMATION EN AMONT

Définir:

- le lieu, les dates, les horaires, la durée
- le nombre de stagiaires (10 minimum)
- les besoins de remplacement
- les besoins particuliers (type de salle, matériel)
- les intervenants



Si demande de création d'un dispositif non prévu au PRAF:
le projet est soumis à l'accord préalable de l'EAFC





2-PREVOIR LES INTERVENANTS

INTERVENANTS ACADÉMIQUES
Pas de vacances pour le 1D

PRESTATAIRES HORS EDUCATION NATIONALE
Devis obligatoire daté et signé mentionnant:

- la date et numéro du devis
- les noms, le RIB, IBAN du prestataire les
- numéros SIRET/ SIREN + avis de situation
- les dates d'intervention
- les noms et qualité des bénéficiaires
- numéros du dispositif et du module de la formation

3-PREVOIR LES LIEUX

SALLES DANS LA CIRCONSCRIPTION

- Gratuité des salles



AUTRES LIEUX

- Procéder à la préservation
- transmettre la demande à l'EAFC (eafc.dep1@ac-reunion.fr) pour confirmation et émission du bon de réservation



4-TRANSMETTRE À L'EAFC AU PLUS TARD 3 SEMAINES AVANT LA FORMATION VIA SOFIA-FMO

(hors vacances scolaires)

- Pour examen, validation et traitement du dossier complet



Aucune modification possible 10 jours avant la formation

eafc.dep1@ac-reunion.fr



4.3.4 Procédure des lancements des visites croisées 12h.



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**
Liberté
Égalité
Fraternité

Maj le 28/02/2024

Simplification des lancements des visites croisées 12h : plans mathématiques et français sur Sofia-Fmo 974

- **Quand ?** 2 journées de 6h à renseigner sur Sofia-Fmo. Les OM sont édités sur les dates choisies. (Par exemple une journée par semestre)
- **Qui ?** L'ensemble des constellations de stagiaires est convoqué sur ces jours. (1 seul groupe sur Sofia)
- **Comment ?** Sur Sofia-Fmo un commentaire à destination des stagiaires : **une organisation plus précise au sein de votre circonscription vous sera communiquée ultérieurement.** Les RMC et RFC (sous couvert de l'IEN) communiquent directement auprès des stagiaires pour les visites croisées. Les formations doivent se dérouler sur le secteur de la circonscription.
- **Où ?** Le lieu à renseigner sur Sofia sera le code RNE de la circonscription.
- **Le remplacement ?** La communication auprès des pôles de remplacement reste effective (extraction de la Fmo ou extraction en fichier Excel)
- **Le suivi ?** Une première estimation des temps de formation sera demandée en décembre par remontée des feuilles d'émargement. (Nombre d'heures réalisées à côté du nom du stagiaire)
Au plus tard, fin juin, l'ensemble des feuilles d'émargement avec le nombre d'heures effectuées par stagiaires est à transmettre à l'EAFC.
- **Pour les animations pédagogiques des plans mathématiques et français de 18h, Les temps de formation sont hors temps scolaires et nécessitent des lancements spécifiques pour chaque session.**



4.4 - Offre de formation du second degré :

- Conformément à la circulaire en date du 22 janvier 2024, un délai **de 5 semaines**, hors périodes de vacances scolaires, est demandé pour l'envoi des classeurs de lancement, tout type de public confondu. Les modifications seront acceptées jusqu'à 15 jours avant le déroulement de l'action de formation.
- Formations faisant l'objet d'une saisie au cours de la présente campagne d'offres
 - Les dispositifs disciplinaires, pluridisciplinaires, transversaux et obligatoires qui concernent exclusivement des actions de formation.
 - Les préparations aux concours et certifications.
- Formations ne faisant pas l'objet d'une saisie au cours de la campagne d'offres
 - Les formations REP+

Les formations REP+ du second degré seront intégrées au **mois de juin 2024**, après échanges entre le porteur du dossier académique et le département 2D de l'EAFC.

- Les formations d'initiative locale (FIL) (voir titre 4.4.1)
- Cas particulier du parcours entrants dans le métier pour le second degré :
 - L'EAFC proposera un parcours « entrants dans le métier » des fonctionnaires stagiaires temps plein. Ce parcours, d'une durée de **12 jours**, est constitué de 12 modules dont 11 portent sur des thématiques transversales portées par l'EAFC. Ces modules transversaux correspondent à une durée de 8 jours et le module disciplinaire porté par les corps d'inspection à une durée de 4 jours. **Ainsi les responsables pédagogiques n'auront à saisir que le ou les modules disciplinaires lors de la campagne d'offre. L'architecture du parcours est visible au titre 4.4.4.**
 - Également, l'EAFC va proposer un parcours spécifique pour les néo-titulaires T1-T2-T3 d'une durée de 7 jours sur des thématiques transversales. Les corps d'inspection pourront saisir une offre disciplinaire sur ce périmètre. Ce parcours est consultable au titre 4.4.5.

4.4.1 Les formations d'initiative Locale (FIL)

Le pôle inter-métiers de l'EAFC, mis en place à la rentrée 2023, assure la prise en charge des formations d'initiative locale (FIL). Ces formations visent l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes, du projet académique et du projet d'établissement par la formation au plus près des acteurs de l'EPL.

Elles ont pour but de développer des pratiques collectives adaptées au contexte local et à construire des compétences professionnelles communes à un ensemble de personnels.

Les FIL, en territoires, sont plébiscitées et voient leur nombre augmenter dans une visée de généralisation. A l'échelle du bassin, à termes, des moyens de formateurs repérés, accompagnés et professionnalisés pourront être mobilisés et déployés à des fins de réponse à ces besoins contextualisés.



Les FIL nécessitent une co construction résultant d'une collaboration étroite entre d'une part, les personnels de direction des établissements, et d'autre part, les personnels d'inspection ou les conseillers techniques. Les formateurs ou les enseignants-chercheurs peuvent être associés lors de cette étape pour identifier les besoins et affiner les contenus.

La mise en œuvre d'une FIL, s'appuie toujours sur l'identification des besoins, une question professionnelle, un objet commun qui mérite d'être travaillé en collectif, une problématique partagée, un objectif de travail et l'identification d'un collectif volontaire.

Enfin, la résolution de l'action de formation mise en œuvre dans le cadre de la FIL, ne doit pas se concevoir comme une action ponctuelle, mais comme l'accompagnement d'un collectif au sein duquel une réflexion est initiée pour s'engager dans une démarche collaborative et réflexive.

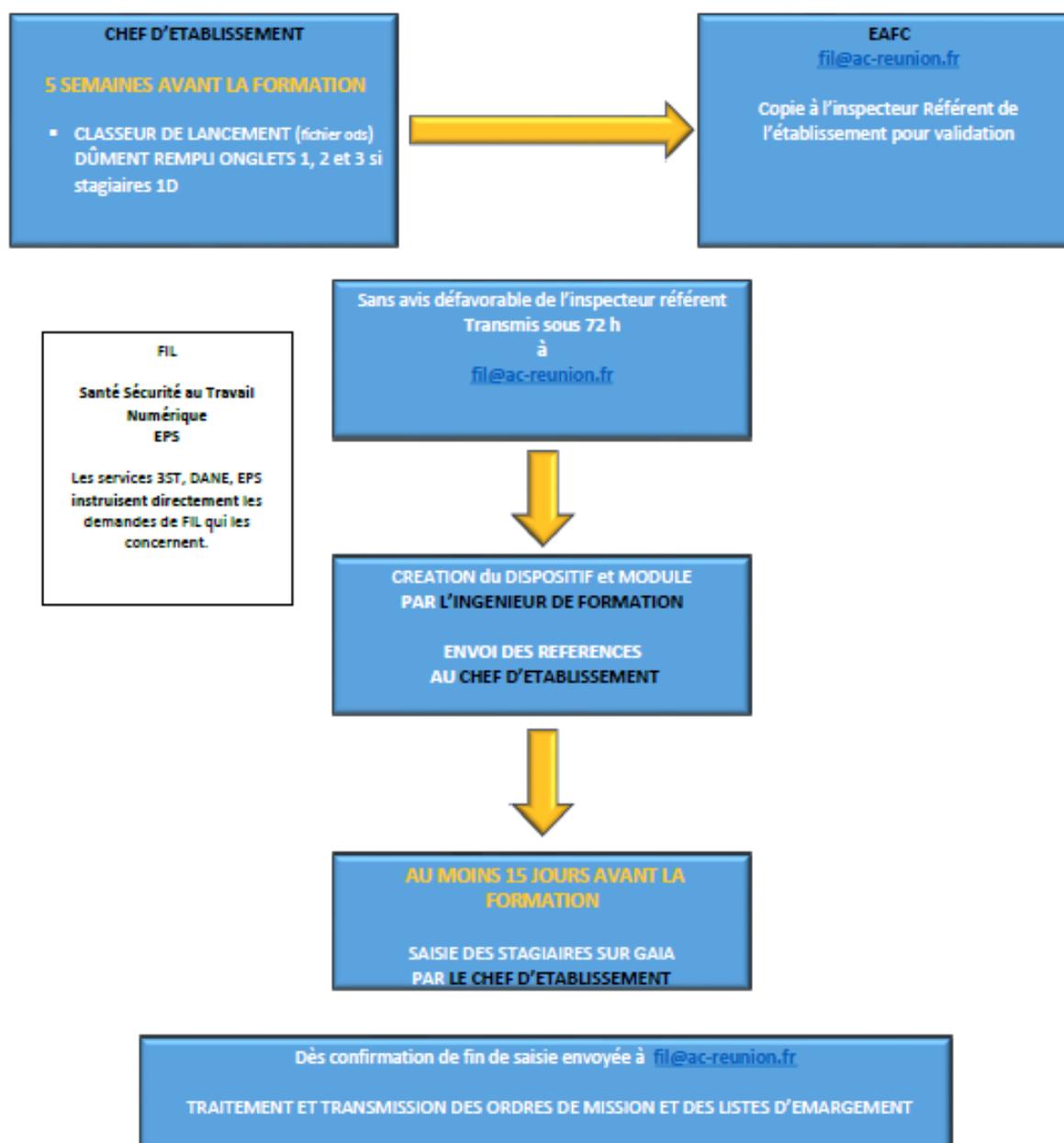
Afin de soutenir les équipes, plusieurs modalités d'accompagnement à l'échelle locale sont proposées par l'EAFC :

- Un espace dédié sur le site académique afin d'effectuer une demande de FIL en suivant la procédure décrite : <https://www.ac-reunion.fr/formations-d-initiative-locale-fil-122276>
- Une adresse académique dédiée : fil@ac-reunion.fr
- Une ingénieure de formation pour des contacts directs, échanger et suivre la mise en œuvre des actions de formation.



FORMATION INITIATIVE LOCALE 2024-2025

PROCEDURE MISE EN ŒUVRE





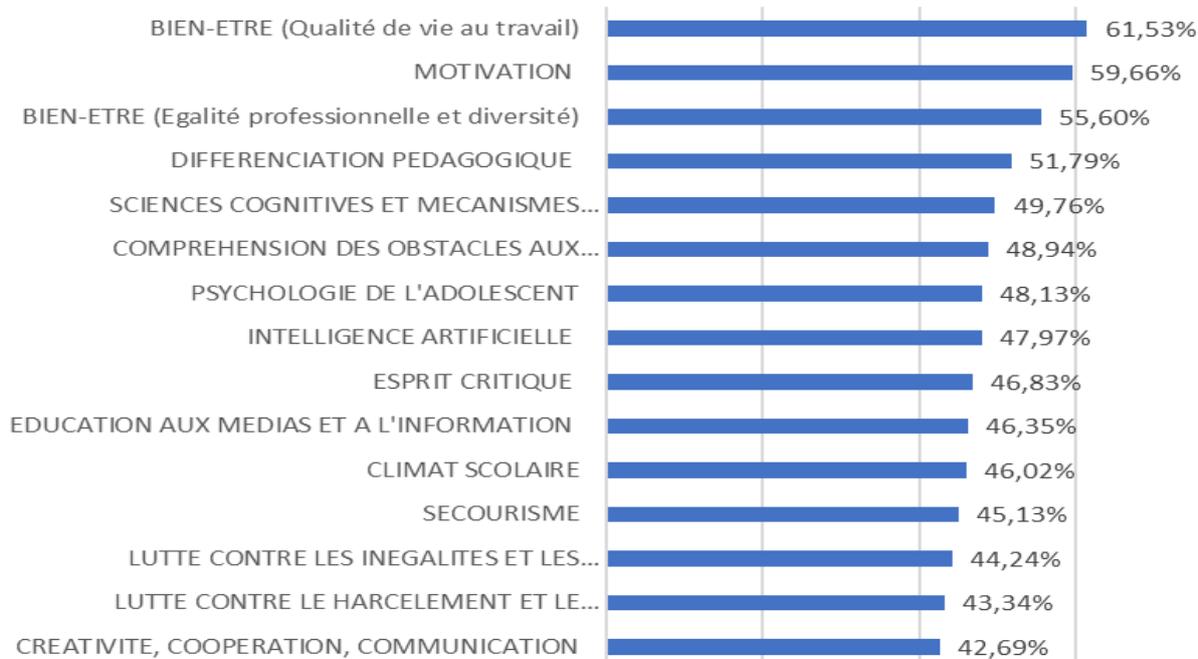
4.4.2 Dossiers académiques 2D (Année 2024-25)

Dossiers	Porteurs du dossier	Thème dossiers académiques
A – Accompagnement de la voie générale et technologique	JM. Jespere C. Daumas	Toutes formations transversales concernant l'enseignement général et technologique
B – Accompagnement de la VP	S.Poujois - V.Rangama	Projet et Co – intervention Toutes formations transversales concernant l'enseignement professionnel Modules d'insertion professionnelle Module poursuite d'études Parcours des élèves : accompagnement du projet de l'élève
C- CNR	S.Ingremeau - D.Michel	Projet CNR éducation
D – NUMERIQUE EDUCATIF	C. Piombo DRAN	Formation lan et RRUN etc... Numérique au sein de la discipline Intégration pédagogique des ENT Certification numérique PIX
E – INNOVATION PEDAGOGIQUE	C. Piombo DRAN	EMI
F – CONTINUITÉ INTER-CYCLE ET ORIENTATION	D. Michel CARDIE	Innovation pédagogiques et recherche et développement, innovation et Expérimentation
G – RELATION ECOLE-ENTREPRISE	C.Ibanez T. Lan Sun Luck Milius-Taillefer	Continuum lycée - université et formation enseignant BTS
H – FONCTION PUBLIQUE DROIT CULTURE DEONTOLOGIE	M. Muller	Continuité École - Collège – Lycée - enseignement supérieur - ambition emploi
I – VALEURS DE LA REPUBLIQUE	L.Brault- DRAFIC	Relation école - entreprise et Partenariat Etat – Région – BDE
J – EDD	C. Ah-Niave	Sécurité et protection des données
K - OUVERTURE A L'INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES LV	K. Muelkhe S. BOURDIN	Parcours citoyen – trinôme académique Égalité entre les filles et les garçons
L – ACCOMPAGNEMENT DE L'ELEVE/ ÉGALITÉ DES CHANCES ET RÉUSSITE DES ÉLÈVES	B.Ollier	Valeurs de la République
M – ECOLE INCLUSIVE	F. Sorba M. Coste	Éducation au développement durable Europe et international
N – CHOC DES SAVOIRS	K. Muelkhe – D. Brasselet	Développement de la pratique des langues vivantes – DNL
O – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES PHARE	P.Chatonnay	Éducation prioritaire
P – EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	C. Daumas	Devoirs fait
Q – EVALUATIONS NATIONALES DES ELEVES	F.Comare	Tutorat des élèves
R – PROMOTION DE LA SANTE	M.Muller	Lutte contre le décrochage scolaire et TDO
S – SANTE SECURITE AU TRAVAIL	V. Ben-Hamida	CASNAV
T – PREPARATION CONCOURS	J. Devries - L. Clodic - C.Goudet -Trottet	Formations école inclusive
U – POLITIQUE DE FORMATION EN ACADEMIE	P. Courtin C. Daumas L.Varichon V.Rangama	Plan Mathématiques, plan français et maîtrise des langages
	Couleau – Penent- Christin	Gestions des relations et conflits Climat scolaire
	D. Colin C. Juhel	Parcours d'éducation artistique et culturelle
	P.Courtin C. Daumas Varichon – Rangama	Objectifs, modalités et pratiques d'évaluation
	E. Ménard – A.Ebro- F.Payet	Parcours éducatif de santé et EPSa
	S. Rat – R. Micard	Santé Sécurité Au Travail
	J. Devries- L. Clodic DEAFC	PREPA CONCOURS Formations certificatives ASH
	P. Eugène-S.Ingremeau	PREPA CONCOURS Certification de formateur – CAFFA, CAFIPEMF
	Inspecteurs disciplinaires	PREPA CONCOURS Certification en langues PREPA CONCOURS Préparation aux concours – CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP PREPA CONCOURS Préparation aux concours – Agrégation PREPA CONCOURS Préparation au concours de recrutement des CPE PREPA CONCOURS Préparation au concours de recrutement des PSYEN
	DEAFC	PREPA CONCOURS Préparation aux concours de recrutement des Personnels d'encadrement
	DEAFC	FORMATION Accompagnement des professeurs stagiaires temps plein FORMATION Accompagnement des néotitulaires 1ère, 2e et 3e année FORMATION Accompagnement et formation des contractuels FORMATION Formation de formateurs FORMATION Formation des Tuteurs FORMATION CAFFA



4.4.3 Les besoins en formations prioritaires identifiés par l'enquête 2D

Thématiques les plus exprimées





4.4.4 Parcours des fonctionnaire stagiaires temps plein du second degré





Parcours Néo- Titulaires 2024/2025

T1

Prévention de la voix niveau 1

Durée : 6H en hybride

Type de candidature : Désigné

Formateurs : Equipe formateurs parcours voix MGEN

Période : Aout à Octobre

Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Degré d'acquisition : Consolidation

ASL - Risques liés aux usages du numériques

Durée : 3H en présentiel

Type de candidature : Désigné

Formateurs : Avocat et Délégation ASL

Période : Aout à décembre

Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Degré d'acquisition : Sensibilisation

Enseignement explicite

Durée : 3H en présentiel

Type de candidature : Désigné

Formateurs : PFA

Période : Aout à décembre

Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Degré d'acquisition : Sensibilisation

T2

Prévention de la voix niveau 2

Durée : 3H en présentiel

Type de candidature : Candidature individuelle

Formateurs : Equipe formateurs parcours voix MGEN

Période : Novembre à Mars

Type de formation : Transposition

Degré d'acquisition : Maitrise

ASL - Droits obligations et déontologie

Durée : 3H en présentiel

Type de candidature : Désigné

Formateurs : Avocat et Délégation ASL

Période : Aout à décembre

Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Degré d'acquisition : Sensibilisation

Présentation Parcours santé et EPSA

Durée : 2H en distanciel

Type de candidature : Désigné

Formateurs : IEN Mme Payet

Période : janvier à juillet

Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Degré d'acquisition : Sensibilisation

T3

Présentation des parcours EAC et ouverture à l'internationale

Durée : 3H à distance

Type de candidature : Désigné

Formateurs : Equipe formateurs DAREIC et DAAC

Période : Mai à juillet

Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Degré d'acquisition : Sensibilisation

Evaluation

Durée : 9 H en présentiel

Type de candidature : Désigné

Formateurs : PFA

Période : Toute l'année

Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Degré d'acquisition : Sensibilisation

Sensibilisation à la communication non violente

Durée : 9h en présentiel

Type de candidature : Individuel

Formateurs : PFA

Période : Toute l'année

Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Degré d'acquisition : Sensibilisation



4.4.6 Planification de la formation 2D

 **RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

École académique de la
formation continue (EAFC)

FORMATIONS 2D

Les 4 étapes à ne pas rater

1-PLANIFIER LA FORMATION EN AMONT

Définir:

- le lieu, les dates, les horaires, la durée
- le nombre de stagiaires (10 minimum)
- les besoins particuliers (type de salle, matériel)
- les intervenants



Si demande de création d'un dispositif non prévu au PRAF:
le projet est soumis à l'accord préalable de l'EAFC





2-PREVOIR LES INTERVENANTS

INTERVENANTS ACADÉMIQUES

Hors décharge ou IMP, vacations à déterminer en lien avec l'EAFC dans la limite des crédits alloués

PRESTATAIRES HORS EDUCATION NATIONALE

Devis obligatoire daté et signé mentionnant:

- la date et numéro du devis
- les noms, le RIB, IBAN du prestataire
- les numéros SIRET/ SIREN
- les dates d'intervention
- les noms et qualité des bénéficiaires
- numéros du dispositif et du module de la formation



3-PREVOIR LES LIEUX

- Procéder à la préservation auprès des établissements conventionnés
- transmettre la demande à l'EAFC pour confirmation et émission du bon de réservation



4-TRANSMETTRE À L'EAFC AU PLUS TARD 5 SEMAINES AVANT LA FORMATION

(hors vacances scolaires)

- Pour examen, validation et traitement du dossier complet

 Aucune modification possible 10 jours avant la formation

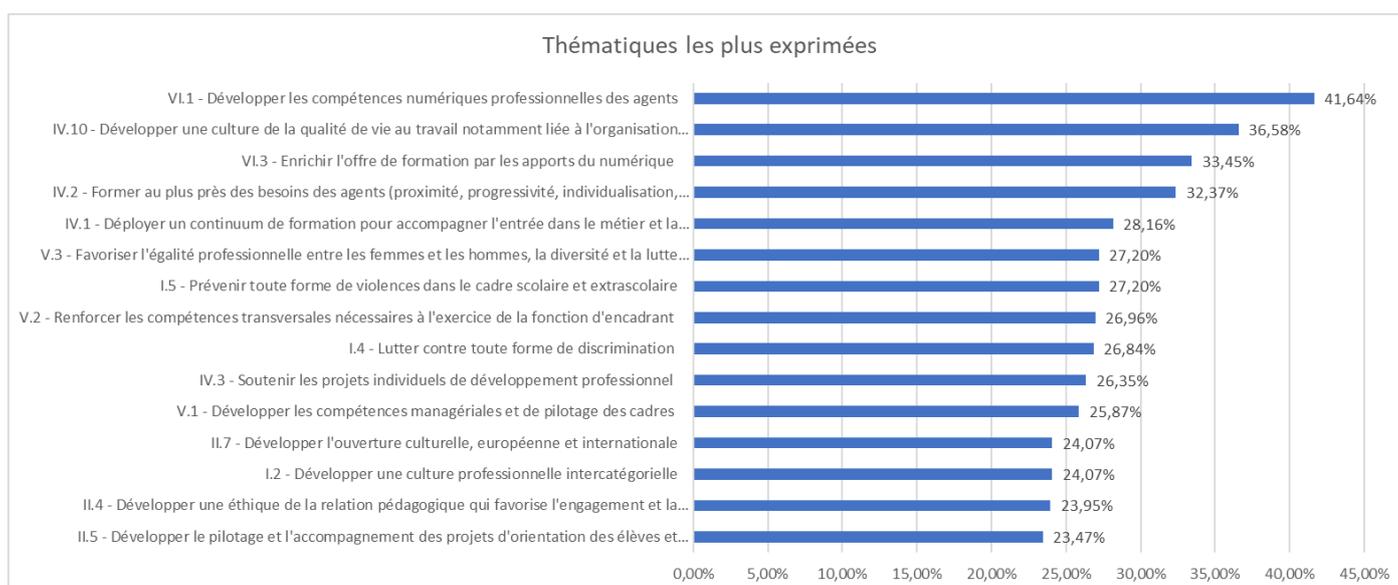
eafc.dep2@ac-reunion.fr



4.5 - Offre de formation des personnels non enseignants :

Un délai de 3 semaines en jours ouvrés, hors vacances, est demandé pour l'envoi des classeurs de lancement, tout type de public confondu. Pour rappel, aucune modification ne pourra être acceptée 10 jours avant la formation

4.5.1 Les besoins en formations prioritaires identifiés par l'enquête



4.5.2 Les formations à l'adresse des personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)

Depuis la création de l'EAFC, conformément à la feuille de route RH, l'académie s'est engagée dans la rénovation de l'offre de formation à l'adresse des personnels administratifs.

A ce titre, les responsables pédagogiques de ce périmètre porteront une attention particulière à l'offre de formation de la filière administrative concernée par le plan pluriannuel de requalification, piloté par le Ministère.

Il s'agit de développer et déployer une offre structurée et homogène qui permettra à chaque agent de s'emparer des nouveaux enjeux et transformation de son métier.

Ce plan pluriannuel portera sur les sept thématiques jugées essentielles dans le quotidien des agents de la filière administrative :

- 1 la gestion des ressources humaines,
- 2 les primo arrivants et contractuels,
- 3 le dialogue social,
- 4 la relation avec les partenaires,
- 5 les examens et concours,
- 6 le carré régalien,
- 7 mieux travailler avec le numérique.

Un travail engagé depuis la rentrée 2023 a établi des priorités qui se développent autour des trois premières thématiques. Ces nouveaux parcours seront déployés progressivement à compter de la rentrée 2024.

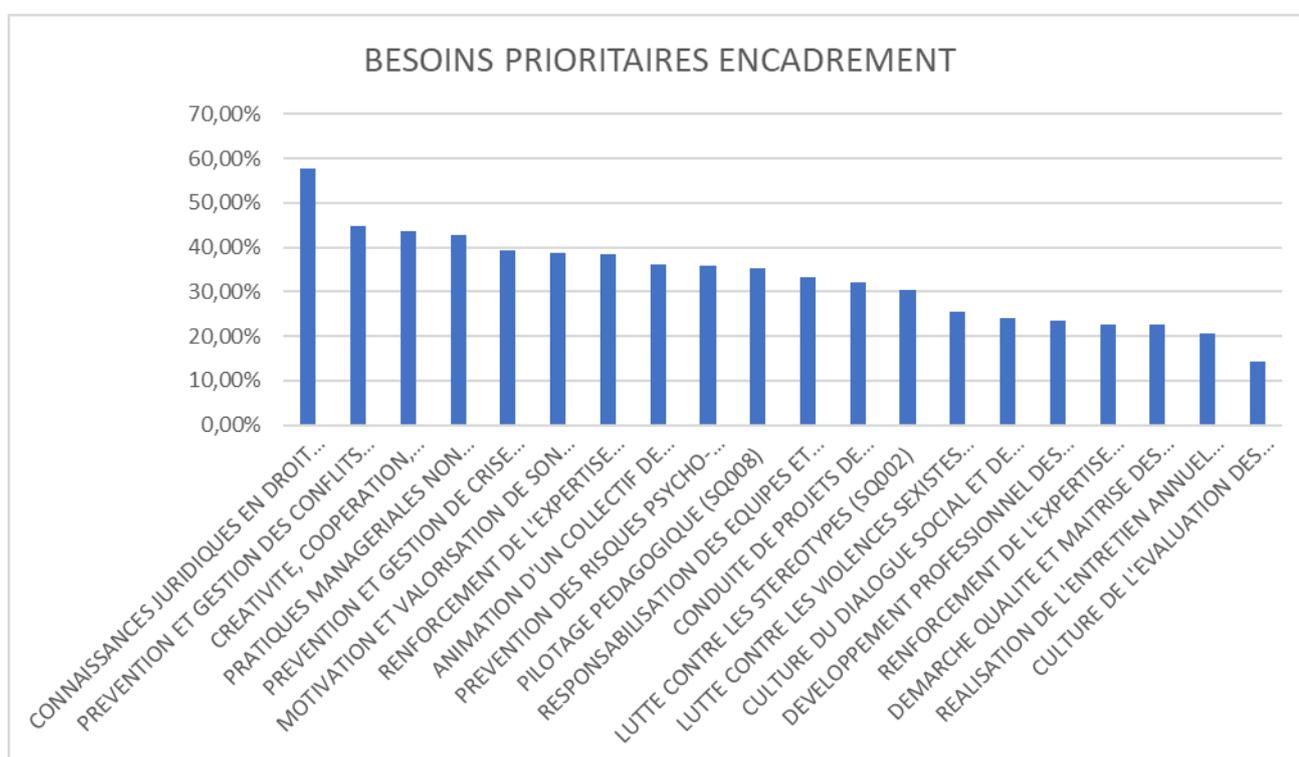


4.5.3 Les formations à l'adresse des personnels de l'Encadrement (Personnels de direction, Inspecteurs des premier et second degrés)

L'offre de formation des personnels de l'encadrement est élaborée afin de soutenir la prise de fonction et la professionnalisation, d'accompagner l'évolution des métiers et les trajectoires professionnelles.

4.5.4 Les besoins en formations prioritaires identifiés par l'enquête ENC

Le recueil des besoins 2024 fait apparaître des demandes précises concernant le management ou les aspects juridiques.



A l'aune de ces besoins, l'offre de formation s'est étoffée. Elle se construit désormais sur le développement des compétences professionnelles par une approche « métier » centrée « outils » (cf. formation Application Archipel), une approche managériale sur les questions juridiques (formations de l'ASL), communicationnelles (prise de parole en public) et une approche développement professionnel (groupes d'analyse de situation de travail, co développement).

L'objectif étant la mise en œuvre d'une culture partagée des métiers de l'encadrement (Inspection, Direction, administration) au sein de l'Education Nationale.



Parallèlement en complément de cette offre, des partenariats se font jour :

- L'IH2EF et la possibilité de développement en académie de formations « certifiées IH2EF » (prise de parole en public, conduite du dialogue social, connaissance des réseaux sociaux) ;
- Le réseau CANOPE, qui développe son offre à destination des personnels encadrants ;
- L'Institut Français de l'Éducation (Ifé) et la convention Néop@sscadres signée en 2024 qui permettra la mise en œuvre, lors d'un séminaire en avril 2024 (thématique des communautés apprenantes) du déploiement et de l'utilisation de la plateforme ;
- La PFRH via SAFIRE qui possède une offre variée ;
- La plateforme Mentor : une offre riche, par exemple, pour les fondamentaux du management ;
- Des partenariats actifs avec des structures hors Education nationale telles que la MGEN ou encore l'ASL (dans le cadre d'un partenariat national) sur des thèmes juridiques et sociétaux.

Les grands axes du PRAF ENCadrement 2024-2025 :

- Favoriser des parcours individualisés et personnalisés à partir du recueil des besoins ;
- Construire des parcours « englobants » sur les missions des personnels encadrants en favorisant entre autres les formations GRH (sur les sujets sensibles) ;
- Construire les compétences des cadres adossées au référentiel, sur les trois champs principaux : politiques publiques du périmètre EN, management, et compétences transversales ;
- Favoriser les informations, voire les formations en distanciel, sur des temps courts (par exemple des échanges de pratiques) ;
- Professionnaliser les formateurs en construisant un parcours de « formation de formateurs » (avec l'appui de l'IH2EF) ;
- Développer l'attractivité des missions de formateur, par la reconnaissance et la valorisation des compétences mises en œuvre (cf. Open Badge ou d'autres types de certification) et à terme permettre d'étoffer le vivier des formateurs ;
- Mobiliser l'expertise des intervenants de l'IH2EF et les formateurs associés ;
- Mutualiser les parcours de formation (par exemple avec Mayotte).

4.6 – Cas particuliers de formations- concours certifications-séminaires-conférences

4.6.1 Les préparations aux concours et certifications

Les inscriptions aux formations « préparations aux concours et certifications » proposées dans le cadre de la campagne d'offres de formation, se feront lors d'une campagne spécifique d'appel à candidature.

Hors préparations de certifications à volume horaire défini, un volume horaire maximum de 36 heures est vivement recommandé pour la partie admissibilité des préparations concours du second degré.

Afin de permettre un début de formation au plus tôt, sachant que les admissibilités de concours se déroulent à partir de janvier, les formations aux concours ou celles visant une certification (CAFFA / CAFIPEMF / CAPPEI / DNL / FLS), feront l'objet d'une campagne d'inscription anticipée en juin 2024.



Pour rappel, les personnels ne pourront s'inscrire qu'à une seule préparation lors de cette campagne spécifique. Ainsi, les préparations pourront débuter dès le mois d'août 2024.

Pour chaque préparation concours, seules les épreuves d'admissibilité feront l'objet d'un module unique de formation inscrit au PRAF ; l'admission sera traitée au vu des premiers résultats.

Les responsables de formation **identifieront une ou plusieurs demi-journées de la semaine** pour faciliter l'organisation des emplois du temps dans les EPLE.

4.6.2 Les séminaires et conférences

Les séminaires proposés par l'académie **se doivent d'être intégrés au PRAF lors de l'appel d'offres** afin d'établir une programmation équilibrée, et garantir la participation du plus grand nombre.

L'organisation de ces séminaires doit répondre à la circulaire du 22 janvier 2024 en termes d'impact sur le temps de face à face élèves.

Comme l'année dernière, une micro campagne d'offres, spécifique complémentaire « séminaires académiques » se déroulera en mai-juin 2024. La liste exhaustive de l'ensemble des séminaires pour l'année scolaire 2024-2025 sera arrêtée après clôture de cette campagne et arbitrage de la gouvernance académique.

Des conférences proposées par l'Inspé et relatives aux priorités nationales ou académiques de formation pourront être réfléchies conjointement et ouvertes à un public cible académique et/ou Inspé selon une procédure établie en commun.

4.6.3 Les formations à distance- auto-formation

Afin de soutenir le déploiement des formations à distance synchrones ou asynchrones, la DRANE et l'EAFC proposent de saisir post-campagne, au fil de l'eau, des parcours de formations, sans incidence financière ou avec valorisation financière possible après étude du dossier par la DRANE et l'EAFC ([informations sur le site de la DRANE](#)).

4.6.4 Les formations de réseau Canopé

Les formations réalisées par Réseau Canopé font l'objet d'un programme prévisionnel approuvé par l'EAFC au plus tard le 30/06/2024 pour l'année scolaire suivante.

A titre exceptionnel, des actions non prévues dont le caractère impérieux est dicté par l'intérêt du service, l'actualité ou le contexte politique pourront être ajoutées en accord avec l'EAFC.

En tant qu'opérateur de la formation tout au long de la vie des enseignants dans un environnement numérique, Réseau Canopé contribue à la conception et participe à la mise en œuvre du programme annuel de formation académique défini par l'EAFC.

La collaboration entre Réseau Canopé et l'EAFC de La Réunion fait l'objet d'une convention fixant l'élaboration d'un programme prévisionnel annuel d'actions telles que :

- des modules isolés ou insérés dans un parcours pour les PRAF (dans des formats et contenus « standards » ou « sur mesure », en fonction du niveau d'ingénierie requis) ;



- des formations « sur mesure » dans le cadre de FIL, de formations de formateurs, de Résidences (installation sur plusieurs jours d'une équipe de formateurs dans une école ou un établissement, au regard d'une problématique identifiée et impliquant préparation et évaluation avec l'équipe éducative), de conférences (isolées ou associées à des parcours), d'événements (hackathon, séminaire...) ... ;

Réseau Canopé construit son offre de formation hybride à partir des besoins recensés par les acteurs académiques ou des sollicitations directes de prescripteurs et intervient notamment sur les thématiques suivantes : l'éducation aux médias et à l'information (webradio, formation de formateurs), le développement professionnel des professeurs documentalistes (solutions documentaires, aménagement des CDI...), les pratiques pédagogiques et méthodologiques (Ludo pédagogie, pensée visuelle, aménagement des espaces...), le climat scolaire, l'intelligence collective en appui des équipes éducatives...

Contact

Atelier Canopé 974 - La Réunion

contact.atelier974@reseau-canope.fr

Rappel :

Les saisies de l'offre de formation sont accessibles sur le site académique à l'adresse :

<https://bv.ac-reunion.fr/paf/>

Pour toute question relative à la campagne de saisie des offres, vous pouvez contacter Mme Annette-Nativel, Directrice Adjointe de l'EAFC et M. Vanderbeken, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue

EAFC-DIR

Affaire suivie par :

Jérôme VANDERBEKEN

Tél : 02 62 48 12 89

Mél : jerome-edouard.vanderbeken@ac-reunion.fr

EAFC-DIR

Affaire suivie par :

Lucie ANNETTE NATIVEL

Tél : 02 62 48 13 38

Mél : lucie.annette-nativel@ac-reunion.fr



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| École académique de la
formation continue (EAFC)

ANNEXES



Ecole Académique de la Formation Continue - (EAFC)

Affaire suivie par :
Jérôme VANDERBEKEN
Tél :
02 62 48 13 39

Mél :
eafc.dep2@ac-reunion.fr

Saint-Denis, le
22 janvier 2024

Le recteur

à

Madame l'Inspectrice d'académie - Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale en charge des collèges HEP, des lycées et de l'enseignement supérieur

Madame l'Inspectrice d'académie- Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale, en charge du 1er degré et de l'éducation prioritaire

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux,

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale du second degré

Mesdames et Messieurs les conseillers

Mesdames et Messieurs les personnels de direction

Objet : programme académique de formation en faveur de la réduction du nombre d'heures de formation sur le temps de classe

Afin de répondre aux objectifs fixés par la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques, en vue d'améliorer la continuité du service public d'éducation et contribuer à la réussite de tous les élèves, vous trouverez formalisées ci-après, les mesures déployées en académie applicables à partir de la rentrée de janvier 2024. Ces dernières visent l'articulation du Remplacement de Courte Durée (RCD) en EPLE et l'organisation des formations.

Objectif et périmètre de la circulaire

Conformément aux directives ministérielles de la rentrée 2023, des efforts significatifs ont été réalisés au cours du 1^{er} semestre dans l'académie grâce au concours des prescripteurs. Ainsi 30 % des actions de formation (hors préparations concours et formations statutaires) se sont déroulés hors temps scolaire (HTS).

Pour le second semestre, cet objectif est porté à 50 %. A la rentrée scolaire 2024, 100 % des actions de formation devront être réalisés en dehors du « face à face » pédagogique.

Ces dispositions s'appliquent aux formations à candidature individuelle, aux formations à public désigné et aux actions du Plan National de Formation (PNF) déclinées académiquement.

Sont exclues du champ de ces dispositions les formations qui correspondent : à la formation statutaire, aux formations d'adaptation à l'emploi, aux formations syndicales, aux formations donnant lieu à une certification ou habilitation et aux actions issues du PNF assurées par des prestataires extérieurs.



- Les formations à candidature individuelle et à pré-inscription peuvent continuer à être mises en œuvre à condition qu'elles n'impactent pas le temps scolaire.
- L'organisation des formations se déroulera de la manière suivante :

- **respecter** obligatoirement un délai de 5 semaines (hors périodes de vacances scolaires) entre la création de la session de formation sur Sofia-FMO et sa réalisation. Les modifications seront acceptées jusqu'à 15 jours avant le déroulement de l'action de formation.

Les campagnes de préinscription réalisées via Sofia-FMO tiendront compte de ces délais.

- **organiser** prioritairement les formations sur des créneaux libres de face-à-face élèves ou de vacances de classe :

- Le mercredi après midi
- Le samedi matin
- Et fin d'après-midi (17h-19h) pour les formations de type webinaire

A cet effet, les prescripteurs identifieront des créneaux communs et disponibles pour l'organisation des actions de formation en analysant et croisant les emplois du temps de l'ensemble des enseignants de leur discipline.

De même, ils devront agir sur le format et la modalité des formations proposées (par exemple, le modulariser et assouplir le calendrier...).

Ainsi, les modalités de recours à l'hybridation (temps synchrone et asynchrone), à un format en demi-journée en présentiel ou en distanciel et à un déploiement en bassin seront à privilégier. Les stages d'une durée de plus de 6 heures seront à adapter aux nouvelles contraintes. L'EAFC accompagnera cette démarche et validera les demandes de modification.

- **programmer** les Formations d'Initiative Locale (FIL) hors temps scolaire, sur des temps de vacances de classes, des temps de permanence ou durant les mois de juin et de juillet.

L'offre de formation complémentaire du PRAF (ajout de dispositifs et de modules) devra obligatoirement se dérouler en dehors du face-à-face pédagogique (hors temps scolaire).

Cette condition est un préalable indispensable à la validation de la demande.

Les sessions pourront s'organiser :

- soit en distanciel asynchrone
- soit en distanciel synchrone sur les créneaux ne générant pas d'absences
- soit le mercredi après-midi
- soit le samedi matin

- En complément, les formateurs ayant charge de classe ne seront plus convoqués pour les actions inscrites au PNF (sauf exception). La DGESCO a annoncé une modification du format et des modalités du PNF afin de tenir compte de ces nouvelles contraintes.

Pour l'atteinte de l'objectif de 100% de formation hors temps scolaire à la rentrée 2024, un Groupe de Travail est mis en place afin de proposer des axes d'amélioration et des mesures d'accompagnement des prescripteurs.

L'objectif prioritaire fixé est d'identifier des demi-journées consacrées aux formations disciplinaires.

L'offre de formation du PRAF 2024-2025 devra respecter ces modalités de formation issues du groupe de travail. Le cahier des charges de la formation continue consolidera l'ensemble de ces éléments.

Je vous remercie vivement de votre précieuse collaboration dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Le Recteur de Région Académique La Réunion
Recteur de L'académie de La Réunion
Pierre-François Mourier



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École académique de la
formation continue (EAFC)

**L
E

P
R
A
F**

ET LE PRESCRIPTEUR



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École académique de la formation
continue

**ÉCOLE ACADEMIQUE DE LA
FORMATION CONTINUE
(EAFC)**





Qui sont les prescripteurs ?

➤ Dans le cadre du PRAF, ce sont :

- Les IA-IPR
- Les IEN 1D et 2D
- Les Conseillers techniques (CT)
- Les porteurs de dossiers académiques (Ex : Egalité Filles/Garçons...)

Quelles sont les étapes de la construction de l'offre du PRAF ?

